



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE ROQUEFORT-LA BEDOULE

Département des Bouches-du-Rhône

## CONVENTION ANNUELLE DE PRET DE SALLE POUR L'ANNEE 2023

### **Entre**

La Commune de ROQUEFORT-LA BEDOULE, représentée par son Maire, M. Marc DEL GRAZIA, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 8 mars 2023, ci-après dénommée « la Commune »,

**d'une part,**

### **Et**

L'association « ..... »  
représentée par son (sa) **Président(e)** ....., domiciliée à.....  
.....  
dûment habilité par autorisation du conseil d'administration en date du.....,  
ci-après dénommé « l'association »

**d'autre part**

Conformément à la délibération n° 20\_2023 du Conseil Municipal du 8 mars 2023, relative à l'occupation des salles municipales

**et**

Conformément à la délibération n° 20\_2023 du Conseil Municipal du 8 mars 2023, relative à l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé.

***Il a été arrêté et convenu ce qui suit :***

### **Article 1 : Objet de la demande**

La présente convention a pour objet de définir les créneaux horaires fixes associatifs, annuels, d'utilisation des structures municipales (Cf. annexe 1)

### **Article 2 : Durée d'exécution de la convention**

- La présente convention prend effet à compter du **8 mars au 31 décembre 2023**.
- L'association ainsi que la Commune auront la faculté de résilier la convention à tout moment, moyennant un préavis de 3 mois notifié à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception. La Commune pourra également résilier la convention en cas de manquement grave ou répété de la part du demandeur aux stipulations du présent contrat, après mise en demeure restée sans effet, sauf urgence.
- Pour toute modification de créneaux, en cours d'année, un avenant sera établi.

### **Article 3 : Usage des locaux**

Les lieux devront être utilisés conformément à la réglementation et au règlement intérieur (cf annexe 2) le cas échéant. Il est convenu que tout changement à cette destination, non autorisé par la Commune, entraînerait la résiliation immédiate de la présente convention.

En dehors des :

- Créneaux fixes
- 1 loto / an
- 1 assemblée générale / an
- 1 évènement par trimestre /association
- 2 compétitions, tournois/ catégorie/mois/association ou manifestation, évènement/trimestre /association

Toute autre demande d'occupation d'un espace communal devra systématiquement faire l'objet d'une demande par mail auprès du service Associations à l'adresse suivante : [reservations@roquefort-labedoule.fr](mailto:reservations@roquefort-labedoule.fr). Cette demande devra se faire minimum 1 mois avant la manifestation souhaitée et sera facturée 15€ de l'heure.

Tableau de tarification des réservations payantes, hors convention annuelle :

<b>COMMUNE DE ROQUEFORT-LA BEDOULE</b>				
<b>Tarification des réservations payantes hors convention annuelle</b>				
<b>SALLES MISES À DISPOSITION</b>	<b>CAPACITÉ D'ACCUEIL</b>	<b>Tarifs associations</b>	<b>Tarifs particuliers</b>	<b>Tarifs entreprises</b>
<b>CENTRE CULTUREL ANDRE MALRAUX</b> Av Paul Vaillant Couturier				
HALL	80 assis/200 debout	200 €	200 €	400 €
GRANDE SALLE	430 assis/800 debout	800 €	800 €	1 600 €
FOYER DES ANCIENS	80 assis/200 debout	200 €	200 €	400 €
<b>COMPLEXE SPORTIF</b> Allée Gondrexon				
HALL D'ACCUEIL SPORTIF	80 pers	160 €	200 €	400 €
GYMNASE	Rdc : 171 pers gradins : 186 pers	400 €		
STADE	50 pers Vestiaires : 30 pers	200 €		
DOJO	99 personnes	200 €		
AIRE D'ATHLETISME	Plein air			
<b>CARREFOUR DES ASSOCIATIONS</b> Av Marius Ghirardelli				
SALLE DE DROITE	30 pers	40 €	60 €	90 €
SALLE DE GAUCHE	30 pers	40 €	60 €	90 €
<b>AUTRES SALLES</b>				
ECOLE DE DANSE	85 pers	110 €	170 €	255 €

**Article 4 : Annexes**

Annexe 1 → Répertoire des salles municipales

Annexe 2 → Règlement intérieur

**En l'absence de la présente convention et de l'attestation d'assurance, la réservation se verra annulée.**

- Atteste avoir pris connaissance de la présente convention et de ses annexes.*
- Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur.*
- En remplissant ce document, le demandeur accepte que les informations le concernant soient utilisées, exploitées et traitées pour permettre de le recontacter dans le cadre des démarches administratives qui nous lient.*

Fait à Roquefort-la Bédoule, en deux exemplaires, le

**Pour la Commune,  
Le Maire,  
Marc DEL GRAZIA**

**Pour le demandeur,  
Le/la Président(e), M. Mme,  
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »**